

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2023

Rapport financier

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les méthodes comptables appliquées en 2022 sont identiques à celles retenues pour l'exercice 2021 et les précédents.

Fonctionnement

Les cotisations pour l'exercice 2022 se sont élevées à 45.688,03 € en hausse de 5,00 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'arrivée de quelques associations et à l'augmentation de cotisations de certaines. Malheureusement quelques-unes n'ont pas renouvelé leurs adhésions ou ont oublié de le faire.

Nous avons reçu 1.000 € de subventions de la Mutuelle Saint Christophe et la Fédération d'Entraide Protestante nous a versé dans le cadre de notre partenariat au titre de sa participation aux frais du RNOGCS un montant de 1.223,18 €.

Les sessions et séminaires ayant repris en 2022, après deux ans de pandémie, leurs frais se sont élevés à 6.264,80 € et 2.430,00 € pour des recettes respectivement de 5.410,00 € et 1.440 €.

Les produits financiers sont nuls cette année compte tenu du niveau des taux d'intérêts, l'ensemble des liquidités de la Fédération étant déposé sur le compte courant ouvert au Crédit Coopératif.

L'ensemble des produits s'élève donc à 54.761,21 € en hausse de 19,80 % par rapport à 2021 mais pour un périmètre différent.

Les charges se répartissent cette année en 5 grandes catégories :

Les locations immobilières et charges locatives de la rue Duguay-Trouin pour un montant global de 3.593,50 €. La participation aux frais d'entretien et de secrétariat de la Corref s'élève, après régularisation des années précédentes, pour sa part à 387,78 €.

Les cotisations versées pour le fonctionnement du RNOGSS, où la FNISASIC remplace la REPSA, notamment pour la représentation des centres de soins infirmiers, s'élèvent à 5.382,00 €. Cette cotisation est payée à la Mutuelle de France qui assure le fonctionnement de l'instance.

Les voyages et déplacements en province des membres du bureau pour rencontrer les adhérents pour un montant global de 1.407,78 €.

Les frais de personnel correspondant au salaire de l'assistante de l'association pour 20.560,55 €.

Les coûts de maintenance du site Prenons.soin et l'actualisation de notre site informatique et des redevances liées pour un total de 5.726,82 €.

Les frais d'affranchissements et abonnements informatiques et téléphoniques n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'ensemble des charges s'élève donc à 50.551,61 € contre 52.638,15 € en 2021. Cette baisse est due pour l'essentiel, comme mentionné plus haut, à la régularisation de certains comptes pour les années 2020 et 2021 (essentiellement frais Corref trop provisionnés les deux années passées).

Le résultat d'exploitation de l'exercice est positif de 4.209,60 €.

La Fnisasic ayant poursuivi l'exploitation du site « Prenons soin » et amortit l'année dernière ses frais de recherche et de développement, elle dispose donc toujours d'un actif immatériel comptabilisé en bilan par prudence en valeur nulle.

Sans écritures exceptionnelles, le résultat net s'établit à 4.209,60 €.

Bilan

Le total de bilan atteint 106.616,54 €.

Il se compose à l'actif 99.085,69 € de liquidités en banque, de 232,103 € en caisse.

Le compte de régularisation passif correspond aux charges sociales non encore prélevées et aux charges à payer dont les factures n'ont pas été encore transmises en fin d'année. Le compte de régularisation actif correspond aux cotisations à recevoir et aux charges de séminaires constatées d'avance.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice en compte de report à nouveau, soit 4.209,60 € ce qui après affectation portera le montant du report à nouveau à 14.243,54 €.

Le montant des cotisations pour 2023 sera fixé en fonction des options qui auront été retenues par le conseil d'administration pour le plan d'action stratégique.